

CHARTRE RELATIVE A L'INT GRIT  SCIENTIFIQUE DE L'UMR D TROI INSERM U1188

Pr ambule

L'UMR D troit r unit en son sein une communaut  de chercheurs (*ensemble des corps de m tier d volus   la recherche : chercheurs, enseignants-chercheurs, ing nieurs, techniciens, doctorants, post-doctorants, stagiaire*) **qui partagent la volont  d'assurer une recherche de qualit .** L'UMR D troit entend promouvoir la mise en  uvre de pratiques scientifiques transparentes et responsables, fond es sur le respect des valeurs et principes fondamentaux d'int grit  scientifique. Les principes communs et les obligations professionnelles qui d coulent en grande partie de la D claration de Singapour sur l'Int grit  en recherche (2010) **constituent le fondement de l'int grit  en recherche et sont d crits ci-dessous.**

Principes

Fiabilit  et Honn tet  dans tous les aspects de la recherche
Conduite responsable de la recherche
Courtoisie et loyaut  dans les relations de travail
Bonne communication de la recherche



Responsabilit s



1. Int grit  : Les chercheurs sont responsables de la fiabilit  dans la conception, la m thodologie et l'analyse dans le travail de recherche et dans l'utilisation des ressources.



2. Respect des r gles : les chercheurs doivent se tenir inform s des textes l gislatifs et r glementaires et les respecter



3. M thodologie : Les chercheurs doivent utiliser des m thodes appropri es, baser leurs conclusions sur une analyse critique de leurs r sultats et les communiquer objectivement et de mani re compl te. La description d taill e des protocoles exp rimentaux doit permettre la reproductibilit  des travaux de recherche ou la reproductibilit  m thodologique.



4. Conservation des donn es : Les chercheurs doivent conserver les donn es brutes de mani re fiable, transparente et pr cise de fa on   permettre la v rification et la r plication de leurs travaux.



5. Communication des travaux : Les chercheurs doivent, d s qu'ils en ont la possibilit , communiquer rapidement, d'une mani re transparente, juste, compl te et objective leurs r sultats pour en  tablir la propri t  intellectuelle et l'ant riorit .



6. Publication : Les auteurs doivent assumer la responsabilit  de leur contribution   l' criture d'articles scientifiques,   la r daction de demandes de contrat, de rapports de recherche ou de toutes autres formes de publication concernant leurs travaux de recherche. La liste des auteurs doit inclure ceux et seulement ceux qui remplissent les crit res de la qualit  d'auteur (voir les r gles de signatures INSERM Intranet).

7. Les remerciements : Les auteurs doivent faire figurer dans leurs publications le nom et le r le des personnes qui ont contribu    la recherche mais qui ne remplissent pas les conditions pour  tre auteur : aide   la r daction, sponsors, organisme financeurs.



8. Evaluation par les pairs : Les chercheurs doivent  valuer les travaux et projets qui leur sont soumis, dans des d lais limit s, de fa on  quitable et rigoureuse et respecter la confidentialit .



9. Conflits d'int r ts : Les chercheurs doivent d clarer les conflits d'int r ts financiers ou autres qui peuvent entacher confiance dans leurs projets de recherche, leurs publications et communications scientifiques ainsi dans leurs  valuations et expertises



10. Communication vers le public : Les chercheurs doivent limiter leurs commentaires   leur domaine de comp tence lorsqu'ils sont impliqu s dans des d bats publics sur les applications ou l'importance d'un travail de recherche et distinguer clairement ce qui rel ve de leur exp rience professionnelle et ce qui rel ve de leurs opinions personnelles.



11. Signalement des manquements   l'Int grit  : Les chercheurs doivent informer l'autorit  responsable de tout soup on de manquement   l'int grit  incluant la fabrication de donn es, la fraude, le plagiat ou tout autre conduite "irresponsable" susceptible d' branler la confiance en la recherche comme la n gligence, le manquement aux r gles de signature d'article, l'omission de r sultats contradictoires, ou l'interpr tation abusive.



ENGAGEMENT

Je soussign (e)d clare avoir pris connaissance de la pr sente Charte et m'engage   la respecter.

Date et signature :